

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	09-10-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	8
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	17-12-2026

Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier Montperrin
Ville : 13090 Aix-en-Provence

Pour candidater

Date limite de candidature : 17-11-2026
Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

- De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

a) soit d'un diplôme d'études supérieurs en psychologie,

b) soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel- dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement- supérieur,

c) soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé.

- De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

- Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris.

- De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

- D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ne pas avoir de mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document).

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les conditions sont appréciées au 1er janvier 2026.

Pièces à fournir :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;

2° Un curriculum vitae détaillé et dactylographié, précisant notamment le parcours de formation et l'expérience professionnelle ;

3° La copie des diplômes, titres ou qualifications permettant de se présenter au concours ;

4° Les attestations d'emploi ou tout justificatif utile relatif à l'expérience professionnelle ;

5° Tout document permettant au jury d'apprécier les titres, travaux et, le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat (publications, travaux, communications, attestations ou pièces équivalentes).

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame MARASCA

Directrice Adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

Service Formation Continue

Centre Hospitalier Montperrin

109, avenue du Petit Barthélémy

13617 AIX-EN-PROVENCE Cedex 01